

CHAMPIONNATS DE NATIONALE 2 HIVER – Q1

Date : **du vendredi 15 décembre au dimanche 17 décembre 2017**

Bassin : **50m X 25m**

Lieu : **CHARTRES (l'Odysée)**

Engagements extranat du lundi 4 décembre au lundi 11 décembre 2017

Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle

à verser au comité régional d'origine

Les engagements non validés avant la date réglementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.

Programme	Vendredi 15 décembre		Samedi 16 décembre		Dimanche 17 décembre	
Ouverture des portes	7 h 30	14 h 30	7 h 30	14 h 30	7 h 30	13 h 30
Début des épreuves	9 h 00	16 h 00	9 h 00	16 h 00	9 h 00	15 h 00
Épreuves	400 4 N Messieurs	400 NL Dames	200 PAPILLON Dames	200 PAPILLON Messieurs	400 4 N Dames	200 NL Messieurs
	1500 NL Dames	400 NL Messieurs	800 NL Messieurs	800 NL Dames	1500 NL Messieurs	200 NL Dames
	200 BRASSE Messieurs	200 DOS Dames	50 BRASSE Dames	50 BRASSE Messieurs	100 BRASSE Dames	100 DOS Messieurs
	200 BRASSE Dames	200 DOS Messieurs	50 DOS Messieurs	50 DOS Dames	100 BRASSE Messieurs	100 DOS Dames
	50 NL Messieurs	100 PAPILLON Dames	100 NL Dames	100 NL Messieurs	50 NL Dames	50 PAPILLON Messieurs
		100 PAPILLON Messieurs				50 PAPILLON Dames
		200 4N Dames				200 4N Messieurs

QUALIFICATION :

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs 15 ans et plus et des nageuses 14 et plus licenciés à la FFN.

Les nageurs du « collectif excellence » ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours de performance fédéral. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

Sont qualifiés les nageurs ayant réalisé au cours de la saison 2016-2017 lors des compétitions de référence qualificatives ou lors des championnats régionaux bassin de 25m (avec table de transposition) une performance entrant dans la grille de qualification interrégionale (voir annuel règlement FFN 2017-2018).

Une liste des nageurs qualifiés sera publiée sur le site ExtraNat FFN huit jours après la date limite d'organisation les championnats régionaux bassin de 25m.

Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, PLUS une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat

PROGRAMME :

Toutes les épreuves seront nagées classement au temps.

RECOMPENSES :

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve seront récompensés, de même que les trois premiers juniors 1 et juniors 2.

JURY :

Chaque club ayant au moins 4 nageurs qualifiés doit fournir un officiel (par réunion).

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion